

[Info Covid-19 \(/coronavirus\)](#)

[Arrivées \(/niveau-alerte/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie\)](#)

[Départs \(/niveau-alerte/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie\)](#)

[Quarantaine \(/niveau-alerte/quarantaine-et-regimes-speciaux\)](#)

[Prévention, dépistage \(/niveau-alerte/infos-sante-prevention-et-depistage\)](#)

[Aides économiques \(/niveau-alerte/infos-economie\)](#)

[FAQ travail et économie \(/niveau-alerte/foire-aux-questions\)](#)

[Masques \(/niveau-alerte/infos-masque\)](#)

[Ressources \(/info-coronavirus-covid-19/videos-affiches-et-depliants\)](#)

[Main facts \(/niveau-alerte/main-facts\)](#)

[Espace presse \(/info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19\)](#)

[Vaccination \(/vaccination\)](#)

ACCÈS RAPIDES



Vaccination

<https://gouv.nc/info-vaccination>



Covid-19

<https://gouv.nc/actualites-et-espace-presse/info-coronavirus-covid-19>



Séances du gouvernement

<https://gouv.nc/decisions>



Membres du gouvernement

(<https://gouv.nc/gouvernement-et-institutions/les-membres-du-17e-gouvernement>)



Dossiers du gouvernement

(<https://gouv.nc/dossiers>)



Vidéos

(<https://www.youtube.com/channel/UCNmOVKO1izeLFKhNNHg4mXA>)



Directions du gouvernement

(<https://gouv.nc/annuaire-des-directions>)



Démarches en ligne

(<https://demarches.gouv.nc>)



Restez notifié

(<https://gouv.nc/notifications-par-mail>)



Contactez-nous

(<https://gouv.nc/webform/contactez-nous>)

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Lundi 26 juillet : deux nouveaux cas positifs

Il s'agit de deux personnes dont le test de dépistage, effectué à l'issue de leur quarantaine dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement, s'est révélé positif. Elles ont été transférées à l'unité Covid-19 du Médipôle.

186

tests effectués ce jour

38 218

tests réalisés depuis le 18/03/2020

641

personnes en quarantaine dans un hôtel

133

cas confirmés depuis le 18/03/2020

dont **75**

cas depuis le 7/03/2021

0

patient en réanimation

L'essentiel de l'actualité

Les voyageurs vaccinés contre le Covid-19 peuvent bénéficier, dès lors que la preuve de leur immunisation et de leur non contagion sera faite, d'une quarantaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie de sept jours. Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI**. (<https://gouv.nc/niveau-alerte/quarantaine-et-regimes-speciaux>)

Les vols internationaux en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 30 octobre 2021.

- Pour en savoir plus sur les arrivées, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>) ;

- Pour en savoir plus sur les départs, **CLIQUEZ ICI** (<https://gouv.nc/niveau-alerte/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>).

Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent, pour un besoin impérieux, venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le **formulaire de recensement** (<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4KYaViNQh5LEXopm0w/viewform?gxids=7628>). Pour en savoir plus, **CLIQUEZ ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour toute question au sujet des évacuations sanitaires, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc (<mailto:bglasman@cafat.nc>)

Contacts utiles

Accompagnement des entreprises et mesures économiques

05 03 03 (8 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Écoute et soutien psychologique

05 01 11 (8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi)

SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

